MaPrimeRénov’ : Aide aux travaux de rénovation énergétique

Dans le cadre du plan de relance de l’économie et du renforcement des aides à la rénovation énergétique, le plan d'aide MaPrimeRénov’ est accessible à tous les propriétaires et à toutes les copropriétés.



Le montant de l’aide est calculé en fonction des revenus du foyer et du gain énergétique apporté par les travaux de chauffage, d’isolation ou de ventilation. Un plafonnement des dépenses éligibles est prévu.

L’ouverture de MaPrimeRénov’ à tous s’accompagne de la mise en place de plusieurs bonifications :

- un forfait rénovation globale pour encourager les travaux ambitieux qui permettent un gain énergétique de plus de 55 % ;
- un bonus sortie de passoire pour accélérer la rénovation des 4,8 millions de logements énergivores (étiquette F ou G)
- un bonus Bâtiment Basse Consommation (BBC) pour récompenser l’atteinte de l’étiquette énergie B ou A ;
- un forfait accompagnement à maîtrise d’ouvrage (AMO), pour les ménages souhaitant se faire accompagner dans leurs travaux.

Des évolutions en cohérence avec les propositions de la Convention citoyenne pour le climat.

Liens utiles
Plus d'infos sur MaPrimeRénov'
Trouver un conseiller ou un professionnel
En savoir plus sur la convention citoyenne pour le climat